



Compteur EDF des communs qui paie la location du compteur

Par **lacity**, le **13/09/2016 à 10:24**

Bonjour,rnrnrnPouvez-vous me préciser à qui revient la charge de la location du compteur EDF des communs ?rnrnD'avance merci.rnrnDans l'attente de vous lire

Par **Lag0**, le **13/09/2016 à 10:26**

Bonjour,rnIl faudrait en dire un peu plus.rnQuel est le statut de l'immeuble, copropriété ou monopropriété ?

Par **lacity**, le **13/09/2016 à 10:33**

Rebonjour,rnrnLe statut est en mono propriété.

Par **Lag0**, le **13/09/2016 à 13:18**

Dans ce cas, le bailleur prend à son compte l'abonnement pour l'électricité des communs et se rembourse dans les charges locatives (consommations et abonnement) selon la clé de répartition qui doit être connue et communiquée au moment de la signature des baux.